



# Compensation écologique de l'A65 Langon-Pau

Innover pour concilier développement  
économique, aménagement du territoire  
et préservation de la biodiversité

[www.cdc-biodiversite.fr](http://www.cdc-biodiversite.fr)

 **cdc**  
biodiversité

GRUPE  
  
Caisse  
des Dépôts

CDC Biodiversité a réalisé pour le compte d'A'LIÉNOR la compensation écologique et les boisements compensateurs de l'autoroute A65 Langon-Pau. Ce programme revêt une dimension exceptionnelle en Europe, alliant un triple défi : rapidité de mise en œuvre, ampleur des surfaces à sécuriser et à gérer, durée des engagements du maître d'ouvrage.



Cette première autoroute post-Grenelle a été conçue et réalisée en appliquant la séquence « éviter, réduire, compenser » les impacts sur la biodiversité. A ce titre, A'LIÉNOR s'est engagée à compenser les impacts sur la biodiversité n'ayant pu être ni évités ni réduits : pour cela, elle doit assurer la sécurisation foncière puis la restauration écologique et la gestion conservatoire de 1 372 ha de milieux naturels, jusqu'en 2066.

Face à de tels défis écologiques, fonciers, économiques, juridiques et contractuels, A'LIÉNOR a confié à CDC Biodiversité la mission d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre ce programme de compensation écologique et d'en porter les risques d'exécution jusqu'à son terme.

Cette coopération marque une étape cruciale dans l'intégration de la préservation de la biodiversité dans les projets d'aménagement en France. Elle démontre que la compensation écologique, si elle est considérée comme acceptable par l'Etat et la Société civile, et à condition de se donner les moyens de la réaliser, est effectivement possible.

## L'autoroute A65 Langon-Pau en bref

Depuis sa mise en service en décembre 2010, l'autoroute A65 Langon-Pau contribue à l'amélioration de la sécurité routière et des communications régionales en Aquitaine, grâce à ses huit points d'échanges avec le réseau secondaire. A'LIÉNOR, la société concessionnaire, détenue à 65 % par EIFFAGE et à 35 % par la sanef, a assuré la conception et la construction de l'autoroute A65.

## La prise en compte de la biodiversité

La prise en compte de la biodiversité est apparue comme un enjeu majeur du projet dès les premières études, et a bénéficié d'une attention particulière. L'autoroute A65 a été conçue et réalisée en appliquant le principe de la séquence « éviter, réduire, compenser » ses impacts sur l'environnement en général, et sur la biodiversité en particulier.

## Périmètre de la dette écologique

La compensation écologique de l'A65 a été définie par arrêtés ministériels et inter-préfectoraux en juillet 2008.

- Le programme prévoit de sécuriser 1372 ha d'habitats naturels favorables aux espèces listées ci-dessous.
- Ces surfaces doivent être sécurisées et gérées jusqu'en 2066, date de fin de la concession autoroutière, et par conséquent, date de la fin des engagements d'A'LIÉNOR.
- La sécurisation foncière devait être effective avant juillet 2012, soit 4 ans maximum après notification des autorisations au titre des espèces protégées.

## Mise en œuvre des mesures compensatoires

### LA DÉMARCHE

Pour tenir les engagements d'A'LIÉNOR, CDC Biodiversité a mobilisé les ressources et compétences à hauteur des enjeux.

- Une équipe pluridisciplinaire s'est déployée à Pau, au plus près des parties prenantes du projet.



- L'équipe a identifié avec la communauté naturaliste d'Aquitaine les territoires sur lesquels l'action de compensation aurait un maximum d'efficacité écologique.
- Des études foncières ont été menées afin d'identifier les propriétaires des parcelles cadastrales couvrant le territoire éligible à la démarche de compensation. Des réunions publiques ont permis de présenter cette démarche écologique innovante et de susciter une adhésion volontaire.
- CDC Biodiversité a proposé aux propriétaires intéressés trois modes d'engagement, sur la base d'une sécurisation amiable : vente de la parcelle à CDC Biodiversité, location de long terme (bail emphytéotique) à CDC Biodiversité, conventionnement dans lequel le propriétaire s'engage, sur une durée déterminée, à respecter un cahier des charges garantissant le respect ou l'amélioration écologique des milieux.
- Des études naturalistes complémentaires ont été conduites pour préciser les enjeux écologiques propres à chaque site sécurisé, les objectifs stratégiques de long terme, les objectifs opérationnels de court terme, et le programme d'actions permettant d'atteindre ces objectifs.
- Un suivi financier strict tout au long du projet permet à CDC Biodiversité de maîtriser les coûts, tout en garantissant à A'LIÉNOR le respect de ses engagements.

# Compensation écologique de l'A65 Langon-Pau



© Jean Marie Dupont

## LES INNOVATIONS DE L'A65

Pour mener à bien ce projet de compensation d'une ampleur et d'une exigence nouvelles, CDC Biodiversité et A'LIÉNOR ont exploré de nouvelles façons de travailler ensemble et ont créé des opportunités de rapprochement entre deux mondes aux intérêts apparemment divergents.

### Des engagements de long terme

- A'LIÉNOR est le premier maître d'ouvrage à s'engager sur une durée si longue (60 ans).
- **CDC Biodiversité est le premier opérateur de la compensation qui dispose des capacités à s'engager sur une telle durée et pour un montant forfaitaire.**

## Le choix de l'externalisation

- A'LIÉNOR a confié à un opérateur tiers de confiance la mise en œuvre de la totalité de ses obligations, apportant à l'État et à la société civile une garantie de bonne réalisation du programme de compensation.
- CDC Biodiversité réalise, au nom d'A'LIÉNOR, l'ensemble de ses obligations.

## L'état d'esprit de la démarche

- Filiale de la Caisse des Dépôts, CDC Biodiversité envisage les mesures compensatoires comme un projet de territoire, dans lequel elle implique l'ensemble des parties prenantes.
- **En atteignant son objectif de sécurisation foncière dans les délais impartis, CDC Biodiversité a prouvé l'efficacité de la logique contractuelle amiable, permettant aux propriétaires et exploitants de se positionner comme acteurs de la biodiversité.**

CDC Biodiversité  
102, rue Réaumur  
75002 PARIS

T. +33 (0)1 76 21 75 00  
F. +33 (0)1 40 39 03 25

contact@cdc-biodiversite.fr



Création graphique : Joseph Isirdi-Septembre 2014 www.lisajoseph.fr - Photo de couverture : © Pierre BOYER